



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés
Télécopieur de soumission: 1-866-246-6893
Courriel de soumission: [soumissionsouest-
bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable
pour les réponses aux demande de soumissions.
Les soumissions soumises par courrier
électronique directement à l'autorité contractante
ou à toute autre adresse électronique ne seront
pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus
par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15
mégaoctets. Les courriels contenant des liens
vers les documents de soumissions ne seront pas
acceptés.

RÉVISION 001 À UNE DEMANDE DE PRIX

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de demeurent
les mêmes.

Bureau de distribution :
Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, Alberta

Titre : Services de nettoyage et d'entretien - Parc national Jasper	
N° de l'invitation : 5P420-23-0064/A	Date : 18 août 2023
N° de modification : 001	
N° de référence du client : S.O.	
N° de référence de SEAG : S.O.	

L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 28 août 2023	Fuseau horaire : HAR
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Amy Barrett Lichter	
Courriel : amy.barrettlichter@pc.gc.ca	N° de téléphone : 403-589-3402
N° de télécopieur : 1-866-246-6893	
Destination des biens, services et travaux de construction : Jasper, Alberta	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P420-23-0064/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Amy Barrett Lichter

N° de référence du client :
s.o

Titre :
Services de nettoyage et d'entretien – Parc national Jasper

Modification 001

Cette modification vise à examiner les questions des soumissionnaires et y répondre.

A. Répondre aux questions des soumissionnaires;

A. Questions et réponses

- Q1. Les employés sont-ils responsables de laver la vaisselle et de maintenir la propreté dans les aires de cuisine?**
- R1.** Nous demandons aux employés de nettoyer les traces de leur passage et de laver leur vaisselle tout au long de la journée. Cependant, si des taches ou de la saleté découlant de l'utilisation de la cuisine subsistent jusqu'à ce que les activités de nettoyage prévues au contrat soient entreprises, il incombe à l'entrepreneur de nettoyer les aires de la cuisine conformément aux tâches indiquées dans l'énoncé des travaux, lequel n'inclut pas le lavage de la vaisselle.
- Q2. Les dommages causés aux bâtiments ou aux articles à nettoyer doivent-ils être signalés au chargé de projet?**
- R2.** Oui. Les dommages doivent être signalés par écrit comme le stipule le paragraphe 3.3.3 de l'énoncé des travaux. Ce paragraphe a été lu aux participants, qui ont confirmé que le libellé répondait amplement à la question.
- Q3. Les zones à proximité du conteneur maritime exploité par Jasper Tourism sont-elles incluses dans les activités de ramassage des rebuts aux alentours de la caserne patrimoniale du parc national Jasper?**
- R3.** Non. La zone entourant le conteneur maritime et la ruelle publique située derrière la caserne ne sont pas incluses dans les activités de ramassage des rebuts. Seules les zones qui sont directement adjacentes à la caserne (le devant, les côtés et l'arrière du bâtiment) doivent être nettoyées. Ces zones ont été indiquées sur place.
- Q4. Que faut-il faire en cas de bris de la récurveuse de du bloc plancher des services d'entretien?**
- R4.** Les planchers doivent être entretenus conformément aux normes énoncées au paragraphe 3.7.5. Le choix de la méthode particulière utilisée revient à l'entrepreneur, pourvu que ces mêmes normes soient respectées et que Parcs Canada n'ait pas à engager des coûts supplémentaires.
- Q5. Les bureaux verrouillés doivent-ils être nettoyés?**
- R5.** Non, sauf indication contraire du chargé de projet.
- Q6. Le bloc des services d'entretien est-il accessible par la porte d'entrée principale en face du centre de répartition?**
- R6.** Oui. Il est possible d'y accéder par cette porte.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.
